

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

AVIS N° 2019/38

adopté à l'unanimité des membres votants (13)

le 14 juin 2019

Objet : avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées du magasin Super U de Beaune-la-Rolande (Loiret) pour la capture et le relâcher de Moineaux domestiques présents dans le magasin.

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu la demande de dérogation présentée par le directeur du magasin Super U en date du 21 mai 2019 ;

Considérant les désagréments et risques sanitaires engendrés par la présence des oiseaux dans le magasin ;

Considérant que des mesures ont été prises pour limiter au maximum le retour d'oiseaux dans le magasin (mise en place de portes-rideaux et doubles portes automatiques) ;

Considérant que dans ces conditions, l'autorisation sollicitée ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de Moineau domestique (*passer domesticus*) dans son aire de répartition naturelle ;

Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande.

Afin de limiter au mieux l'entrée des oiseaux, le CSRPN suggère par ailleurs de s'assurer de l'étanchéité de la base des toitures (par la pose de caches-moineaux le cas échéant) et des systèmes de ventilation et d'aération.

Le Président du CSRPN,



Philippe MAUBERT